

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 4 septembre 2014

ACTUALITES COMMUNALES

En ouvrant la séance du Conseil municipal, M. le Maire a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance à tous les membres de l'association du festival et à tous les bénévoles et familles hébergeantes pour la réussite de la 16^{ème} édition. Une édition qui a, une fois encore, émerveillé.

1 – Enfance-Jeunesse : c'est la rentrée !

1. Nouveaux rythmes scolaires

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le Projet Educatif de Territoire imaginé par la commune a été validé durant l'été par les services de l'Etat, la CAF et l'Inspection académique.

Parallèlement, le programme des animations auquel les élèves de l'école publique participeront pendant les Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) durant les mois de septembre et d'octobre a été distribué aux parents à la rentrée. Activités sportives, rencontre de passionnés, travaux manuels... Toute l'équipe du Pôle Jeunesse, renforcée par trois nouveaux agents, s'est mobilisée pour proposer des activités variées.

2. Ecoles : des effectifs stables

Pour cette rentrée scolaire, 404 élèves fréquentent les écoles de la commune. On note une certaine stabilité par rapport à l'année scolaire 2013-2014, et cela quelle que soit l'école.

	Ecole Jean Moulin			Ecoles Saint Michel / Jeanne d'Arc		
	2013-2014	Présents rentrée 2014-2015	Prévisions effectifs Janvier 2015	2013-2014	Présents rentrée 2014-2015	Prévisions effectifs Janvier 2015
Maternelles	89	72	11	67	66	9
Primaires	130	141	-	123	125	-
Total	219	213	224	190	191	200
Dont enfants de La Bernardière	37	33	-			

3. Interventions Musique et Danse

Fruit de la collaboration entre le Conseil Général et la commune, les interventions Musique et Danse en milieu scolaire ont permis aux élèves des écoles Jean Moulin et Saint Michel de bénéficier de 8 séances d'éveil musical et d'ateliers de pratique collective en 2013-2014. Le Conseil a décidé de reconduire cette action pour l'année 2014-2015.

4. Participation de la commune au budget de fonctionnement du Réseau d'Aide spécialisé pour les Elèves en difficultés (RASED)

L'antenne du RASED de Montaigu met à disposition des écoles du secteur des enseignants spécialisés qui apportent leur aide aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage. Ces interventions génèrent des coûts de fonctionnement et l'achat de matériel spécifique. La charge est répartie entre l'ensemble des communes et à ce titre, le Conseil municipal a confirmé sa participation de 198,17 € correspondant au montant sollicité par l'Académie de Nantes.

2 – Réhabilitation de la propriété Leroy : présentation de la démarche

M. le Maire a présenté au conseil le calendrier prévisionnel du projet de réhabilitation de l'ex maison Leroy.

Trois grandes étapes sont prévues :

1. Septembre-décembre 2014 :

- Recensement et finalisation des besoins
- Estimation du projet et sollicitation d'aides financières
- Sollicitation d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage
- Mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi du projet

2. Janvier –septembre 2015 :

- Définition du cahier des charges des travaux
- Dossiers d'autorisation d'urbanisme
- Choix des entreprises suite au lancement du marché

3. Automne 2015 :

- Démarrage des travaux et suivi du chantier
- Livraison 2^{ème} semestre 2016

MEMO : Ce projet fait suite à l'acquisition en 2013 de la propriété par la commune pour un montant de 628 000 € (prix d'achat et frais d'actes)

3 – En prévision de la création d'un pôle « Commerces et services de proximité », la commune préempte une propriété rue Auguste Durand

Une étude menée en 2010 sur la redynamisation du centre-bourg soulignait les difficultés d'accessibilité rencontrées par les utilisateurs de certains commerces locaux : accessibilité, manque de stationnements... La réflexion engagée alors sur l'aménagement de la rue Auguste Durand, intégrant pour partie la place Vincent Ansquer, avait amené à s'interroger sur la création d'un pôle « Commerces et services de proximité » avec trois finalités :

- Soutenir en permettant leur regroupement l'offre commerciale de proximité (modernisation des locaux, développement de l'attractivité par une localisation autre, permettre de nouvelles installations...)
- Optimiser la zone parking en mixant les utilisations
- S'inscrire dans les orientations du Grenelle 2 et de la loi MAPA (Modernisation de l'Action publique) qui invitent les collectivités à reconquérir leur centre bourg.

La création du Pôle Santé, dont les travaux arrivent à leur terme, s'inscrit bien dans cette démarche.

Le projet d'un pôle commerces et services de proximité poursuit cette logique. Jusqu'ici en réflexion, il a été réactivé par l'opportunité d'acquérir la propriété située en mitoyenneté de la place Vincent Ansquer, dans le périmètre de préemption urbain.

Au cours des échanges intervenus en séance, les élus ont convenu que l'emplacement et la surface de cette propriété permettront de donner une autre dimension à ce projet. En effet, cela portera l'emprise à près de 7 000 m² (comprenant la place Vincent Ansquer, le site objet de la préemption, la Mairie et ses abords).

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal a fait part de son intention (par 17 voix pour, 4 contre et 2 bulletins blancs) d'acquérir la propriété au prix de vente fixé à 130 000 € (commission de 6 500 € et frais d'actes en sus), une acquisition autofinancée par les disponibilités du budget réserves foncières.

4 – TRAVAUX : ils se poursuivent en surface et se préparent sous terre

- Rue du Président Auguste Durand et le Clos du Bordage :
Après la trêve estivale, les travaux de la Rue Auguste Durand ont repris en septembre. Les interventions vont concerner les trottoirs et les plantations. Les travaux de finition de voirie vont également être engagés dans le Lotissement du Clos du Bordage, ainsi que l'installation des mâts d'éclairage public et la réalisation des espaces verts.
- Assainissement et effacement des réseaux électriques dans les villages :
En séance, le Conseil municipal a confirmé son intention de réaliser ces travaux dans les villages de La Violette, le Bois Joli, le Port sur Mer, Hucheloup, la Doucinière et le Bas Noyer. Afin de gérer au mieux les coûts de réalisation, sur les bases des prévisions budgétaires, ces travaux seront menés conjointement pour chacun de ces secteurs et échelonnés de 2015 à 2017.

L'ensemble se décline en quatre volets :

1. Assainissement des eaux usées : ces villages ont été classés en 2006 en zone d'assainissement collectif et des travaux de création de réseau vont être engagés :
 - Environ 133 branchements à réaliser (les habitations présentant un assainissement autonome récent disposent selon les situations d'un délai pour se raccorder),
 - Une subvention va être sollicitée près de l'Agence de l'Eau pour participer au financement de ces investissements,
 - Maîtrise d'œuvre confiée à la Communauté de communes "Terres de Montaigu" ,
 - Des acquisitions de parcelles sont envisagées pour l'installation d'un poste de refoulement à Hucheloup et d'une micro-station à la Doucinière.
2. Eaux pluviales : l'étude est en cours de finalisation pour dimensionner le projet.
3. Effacement de réseaux électriques et téléphoniques - Eclairage public :
 - Une pré-étude menée par le SYDEV prévoit la réalisation de près de 3 000 mètres de tranchée et la pose d'environ 80 candélabres.
 - Cette opération sera financée par une participation du SYDEV à hauteur de 30 % et à 70 % par la commune.
4. Gaz : Gaz de France réalise une étude et il lui appartiendra de se prononcer sur la faisabilité ou non de la desserte en gaz.

- Pont de l'Arsenal : les travaux devraient bientôt débiter...
Au moment où ce bulletin se termine, les propositions des différentes entreprises sont en cours d'analyse...
Il y a tout lieu de penser qu'elles seront recevables, et les travaux devraient alors démarrer prochainement.

5 – Un nouveau lotissement à La Violette

En marge des travaux de création de l'assainissement collectif, le Conseil municipal a exprimé sa volonté de procéder conjointement à la viabilisation d'une parcelle de 5845 m² située dans le village de La Violette, projet initié lors du précédent mandat. La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au cabinet Onillon-Leboeuf-Dechenaux, pour un montant de 12 400 €.

7 – En bref les autres décisions du Conseil municipal

- ⇒ Recrutement d'un stagiaire aux services techniques : les services techniques communaux accueillent depuis le 8 septembre un stagiaire dans le domaine des espaces verts. Intéressé par l'activité, M. Yann Grivard poursuit une formation en alternance (50 % d'enseignement, 50% en entreprise de stage) au Centre de Formation Professionnelle de La Ferrière jusqu'en juin 2015.
- ⇒ Exonération partielle de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin : rendue possible par la loi de Finances 2014, le conseil municipal a statué sur l'exonération à hauteur de 50 % de la taxe d'aménagement pour la construction d'abri de jardin soumis à déclaration (5 à 20 m²). Mise en application à compter du 1^{er} janvier 2015.
- ⇒ Adhésion à un groupement de commande pour la fourniture d'électricité : avec la fin des tarifs réglementés pour les gros consommateurs d'énergie (comme les collectivités) on peut s'attendre à une augmentation de la facture d'électricité. Afin d'en limiter l'impact, le Conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commande organisé par le SYDEV, syndicat d'énergie pour la Vendée.
- ⇒ Validation de l'itinéraire équestre : Le syndicat du Pays du Bocage vendéen a souhaité créer une boucle équestre dans le bocage pour répondre à cette demande. Le Conseil municipal a approuvé le tracé et s'est engagé à entretenir la portion communale du sentier.